

Représentativité patronale

La Fepem engagée pour un dialogue constructif et ouvert avec l'ensemble des acteurs du secteur

Paris, le 10 avril 2025 - La Fepem, acteur historique de l'emploi à domicile depuis 75 ans, représentant les 3,3 millions de particuliers employeurs qui emploient 1,2 million de salariés, prend acte de la volonté du ministère du Travail de modifier son interprétation des critères de représentativité des organisations patronales.

Ces modifications ont un impact concret sur la mesure de l'audience des organisations syndicales et des organisations d'employeurs annoncée hier par la Direction Générale du Travail. Il en résulte que le Syndicat des Particuliers Employeurs (SPE) semble être retenu comme un acteur représentatif de notre secteur, aux côtés de la Fepem.

Si la Fepem comprend et partage la volonté d'élargissement du dialogue entre les parties prenantes pour agir collectivement face aux enjeux majeurs qui vont se poser au secteur dans les prochaines années, elle regrette la précipitation et l'absence totale de concertation autour de ce brutal changement des règles du jeu qui prévalaient jusqu'alors.

La Fepem rappelle que l'emploi à domicile fait face à des défis exceptionnels : une pénurie de personnel sans précédent, des besoins croissants liés au vieillissement de la population et des transformations économiques et sociales profondes. Ainsi, à l'horizon 2030, ce sont près de 800 000 emplois qui devront être pourvus. Répondre à ces enjeux nécessitera une mobilisation collective, coordonnée et durable de l'ensemble des acteurs – publics, privés, syndicaux et paritaires- qui composeront le secteur dans le futur.

Forte de son histoire et de ses acquis pour le secteur (convention collective unifiée, prévoyance et indemnité de départ à la retraite, formation professionnelle, prévention et santé au travail, création du plus grand comité d'entreprise de France, crédit d'impôt universel), la Fepem a la responsabilité d'en être le moteur.

Par ailleurs, la Fepem a engagé depuis juillet 2024 une transformation de fond, guidée par les principes d'engagement, d'humilité, de sincérité et de transparence. Cette dynamique s'est traduite notamment par la réalisation d'audits internes et externes menés par le cabinet Grant Thornton, la révision des statuts de la Fédération, le dépôt de plaintes lorsque nécessaire et l'engagement à appliquer les recommandations du rapport de la Cour des comptes.

Julie L'Hotel Delhoume, Présidente de la Fepem s'est exprimée : « *Dans cette nouvelle ère qui s'ouvre, notre mission sera aussi d'accompagner le développement et le renforcement des savoir-faire de ces nouveaux acteurs pour s'assurer que les particuliers employeurs et leurs*

salariés soient toujours mieux défendus, représentés et que les innovations sociales qui caractérisent l'action de la Fepem depuis 75 ans continuent à être conçues et déployées par tous les acteurs du secteur de l'emploi direct à domicile. »

Pour toute question ou demande d'information :

Contacts presse – Fepem

Dominique DARDEL T 06 11 04 40 39 presse@fepem.fr

À propos de la Fepem

La Fédération des Particuliers Employeurs de France (Fepem) représente 3,3 millions de particuliers employeurs et 1,3 million de salariés à domicile. Depuis plus de 75 ans, elle soutient et valorise l'emploi à domicile, en proposant des outils pratiques, des conseils personnalisés et en simplifiant les démarches administratives pour une relation de travail déclarée et responsable.

Plus d'informations : www.Fepem.fr